

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Dimier*

*Date de dépôt : 14 mai 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Dysfonctionnements de la direction au SVE**

A la suite des révélations parues le 9 mai dans la presse portant sur des soupçons de fraude électorale au service des votations et élections et impliquant un employé du service, des dysfonctionnements sont apparus dans la gestion des ressources humaines. L'employé qui a été interpellé par le Ministère public serait le fils d'un haut cadre du service et serait sous contrat auxiliaire depuis 2011. Le lien de parenté aurait envenimé un conflit survenu entre collaborateurs du service. Des employées ont préféré dénoncer les problèmes rencontrés directement à la Cour des comptes, alors qu'elles auraient dû le faire en utilisant la voie hiérarchique prévue à cet effet.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que l'employé en question est bien le fils d'un haut cadre du service ? Si oui, comment la direction a-t-elle autorisé un tel engagement ?**
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer comment un employé de l'Etat peut être sous contrat auxiliaire depuis plus de 8 ans ?**
- 3. Quelle est la pratique de l'Etat en matière de contrat auxiliaire ?**
- 4. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de faire un audit RH du service ?**
- 5. Dans l'attente d'un plan de mesures, que compte faire le Conseil d'Etat pour protéger les employés qui travaillent au SVE ?**